

LA NEWSLETTER

À LA UNE

2017 : des avancées concrètes pour PGL

Un projet d'énergie renouvelable aussi innovant que celui de Provence Grand Large nécessite des temps longs de conception. L'année 2017 a permis de réaliser des avancées majeures. Retour sur les faits marquants.



Meilleurs vœux de santé et de bonheur ! Que 2018 vous permette d'accomplir vos projets et vous réserve des moments chaleureux ! ”

L'équipe
Provence Grand Large



Au 1^{er} trimestre, une nouvelle phase de concertation publique, à laquelle plus de 150 personnes ont participé (réunions publiques, sortie en mer, atelier thématique, etc.). Une étape importante pour confirmer les choix sur le projet.



Le 15 mai dernier les dossiers de demande d'autorisation pour les éoliennes et leur raccordement ont été présentés aux services de l'État, l'aboutissement de 5 années d'études et de réflexions avec le territoire.



En parallèle, la conception générale du flotteur et son couplage avec la turbine ont pu être finalisés : plusieurs dizaines de personnes s'y sont consacrés à temps plein, chez EDF EN, EDF R&D, SBM Offshore, IPEN et SIEMENS-GAMESA !



La bonne nouvelle de la fin d'année : les sites d'assemblage et de montage des éoliennes sont validés : le Quai Gloria de Port-Saint-Louis-du-Rhône et le quai minéralier de Fos. L'équipe de maintenance sera, elle, basée à la Centrale EDF de Martigues.



INTERVIEW

Le regard de Mme Brévan, membre de la Commission Nationale du Débat Public, garante de la concertation préalable

Forte d'une longue expérience des débats publics, Mme Brévan a été nommée garante de la concertation préalable sur le projet Provence Grand Large, jusqu'à l'enquête publique. À l'occasion du 11^e Comité de liaison, elle partage son point de vue sur le travail mené par l'équipe projet.

Q : 9 mois après la fin officielle de la concertation préalable, que pensez-vous du travail réalisé depuis ?

R : Cette phase s'est déroulée dans le même esprit d'ouverture et de respect mutuel de la part des maîtres d'ouvrage et des acteurs du territoire les plus concernés. Elle a permis de clarifier certains aspects qui n'étaient pas encore très aboutis lors de la concertation préalable. Cette période assez intense a confirmé l'importance que les personnes et les institutions concernées par

le projet attachent à l'écoute de leurs attentes et à la pertinence des réponses qui seront apportées. Leur adhésion au projet n'est pas une adhésion de principe : elle se fonde sur un dialogue exigeant, portant sur tous les aspects du projet.

Q : Avez-vous des recommandations pour la suite ?

R : Ce long travail de maturation a permis à de nombreux acteurs du territoire d'avoir une connaissance partagée du projet et de la diversité des enjeux qu'il doit prendre en compte. Le Comité de liaison me semble être bien plus qu'un lieu d'information. C'est un lieu d'échanges qu'il faudrait pérenniser tout au long de la période d'installation du projet et d'exploitation afin d'échanger sur les résultats des suivis périodiques des impacts environnementaux.

CALENDRIER

Quatre rendez-vous à ne pas manquer en 2018

 **19 février**

Rencontre dédiée aux entreprises locales, organisée à Fos-sur-Mer : <https://www.weezevent.com/rv-business-energie-eolien-flottant>

 **1^{er} semestre**

Enquête Publique

 **25-27 avril**

FOWT 2018 : Provence Grand Large, au cœur du plus grand événement mondial de l'éolien en mer flottant à Marseille : <http://www.fowt-conferences.com/fr>

 **Mai**

Nouvelle participation de l'équipe projet au Festival de la Camargue, à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Quand les éoliennes seront-elles installées ?

Après l'enquête publique, une fois les autorisations reçues, l'équipe projet finalisera la sélection des sous-traitants. Le câble de raccordement et les éoliennes seront installés en 2020. D'ici là, l'information et l'échange avec le territoire se poursuivront.

Un grand merci aux membres du Comité de liaison, du Comité Scientifique et du Groupe de travail mobiliser les entreprises pour leur implication continue sur le projet.

ZOOM

Le futur parc et les activités de navigation, de pêche et de loisirs : une cohabitation assurée

La Grande Commission Nautique (GCN) s'est réunie le 26 septembre 2017 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet. Cette commission, présidée par un officier supérieur de la Marine Nationale, est composée d'utilisateurs de la mer fréquentant la zone (pilotes portuaires, commandants de navires, pêcheurs, etc.).

Ce schéma récapitule des propositions de la GCN en matière de signalisation maritime et de règles de navigation et d'usages en phase d'exploitation (qui seront in fine arrêtées par le Préfet Maritime).

LÉGENDE

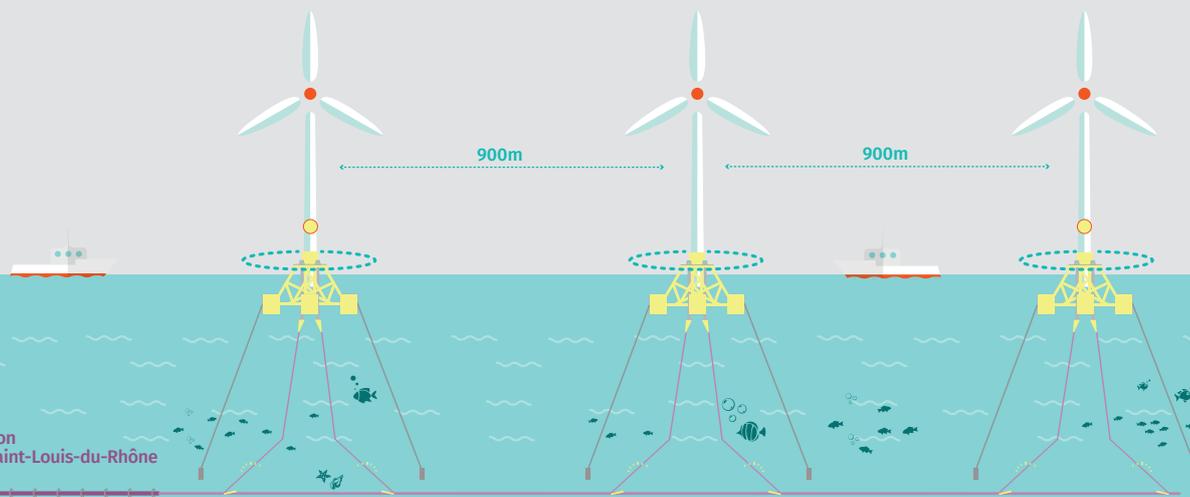
Des zones d'exclusions très réduites grâce à l'architecture du parc :

-  Zone d'exclusion de navigation de 150 mètres de rayon autour de chaque éolienne
-  Câble inter-éoliennes : dragage, chalutage, pêche à la palangre et mouillage interdits dans un couloir de 300 m de part et d'autre
-  Câble d'export vers Port-Saint-Louis-du-Rhône : dragage et mouillage interdits dans un couloir de 150 m de part et d'autre
-  Autorisation de transit à l'intérieur du parc pour les navires < 25 m.

Des mesures pour signaler le parc aux usagers de la mer :

Les cartes maritimes feront figurer le parc

-  Feux de balisage maritime équipant les éoliennes Nord et Sud (portée : 5Nm)
-  Feux de balisage aéronautique



Le saviez-vous ?

Les flotteurs des éoliennes pourraient jouer un rôle de concentrateur de poisson, aussi appelé « effet DCP ». Un suivi sera mis en œuvre pour le vérifier.



DES QUESTIONS ? DES IDÉES POUR LA PROCHAINE NEWSLETTER ?

Rendez-vous sur www.provencegrandlarge.fr
ou contactez l'équipe projet : provencegrandlarge@edf-en.com • 04 42 29 80 05